

Outils réglementaires de protection et données environnementales

Journée technique du CETE – 27 janvier 2009
LRPC Nancy

Impacts du salage sur l'environnement

- Hiver 1987 : chutes de neige exceptionnelles
- Un an après : 3500 arbres morts
- Des effets plus de 10 ans après
- Des impacts également sur les amphibiens, l'eau, etc.

Patrimoine naturel

- Espèces faune et flore
- Habitat = lieu et caractéristiques du milieu dans lequel une population d'individus d'une espèce donnée peut normalement vivre et s'épanouir
- Sensibilité des espèces en fonction :
 - ✓ de l'aire de répartition géographique
 - ✓ des effectifs
 - ✓ de l'habitat
 - ✓ des perspectives futures



Statuts de protection

- Depuis 2007 protection à la fois de l'espèce et de l'habitat (dans le cas des animaux)
- Plusieurs niveaux de protection :
 - ✓ européen : directives Habitat et Oiseaux
cf annexes pour les listes d'espèces
 - ✓ national : arrêtés ministériels sur chaque grand groupe faunistique et floristique
 - ✓ régional : arrêtés préfectoraux
- exemple : la salicorne ou le troscard maritime

Exemples

- Exemples : Crapaud vert et pélobate brun – Sonneur à ventre jaune

Cas particulier des zones humides

- Espaces reconnus pour leur intérêt en termes de biodiversité ainsi que leur rôle d'absorption des crues
- Intégrés dans la liste des sites RAMSAR (reconnaissance internationale)
- Pas d'inventaire exhaustif mais une volonté de protéger ces espaces en les délimitant
- Possibilité de prise d'un arrêté pour établir un périmètre

PROTECTION REGLEMENTAIRE

Réserve naturelle

- Territoire protégé de manière volontaire ou imposée (Etat / collectivité)
- Vise à préserver et gérer les ressources remarquables et/ou menacées
- Peut inclure des activités traditionnelles
- Réserves naturelles nationales (Etat) / réserves naturelles régionales (Conseils Régionaux)
- Réalisation d'un plan de gestion sur 5 ans

Les réserves naturelles en France et en Lorraine

- 159 réserves nationales dont 6 en Champagne-Ardenne, 7 en Lorraine, 8 en Alsace
- de nombreuses réserves naturelles régionales

Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)

- Arrêté pris par le préfet, pour protéger un habitat naturel ou biotope abritant une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages et protégées.
- Exemples : forêt, zone humide, pelouses, mares, dunes, etc.
- Proposé par l'Etat, fait l'objet de prescriptions

Sites naturels classés

- sites classés : intérêt paysager, naturel, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque exceptionnel
- suivi qualitatif sous forme d'une autorisation préalable pour les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé
 - mais prescriptions davantage sur les constructions

AUTRES PERIMETRES

Réseau Natura 2000

- Instauré par les directives européennes dites « Habitats » et « Oiseaux »
- 2 types de sites :
 - ✓ ZSC : Zone Spéciale de Conservation (Habitat)
 - ✓ ZPS : Zone de Protection Spéciale (Oiseaux)
- maintenir ou rétablir la biodiversité en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et des particularités locales et régionales.
(art. 2 directive 92/43/CEE)
- élaboration d'un Document d'Objectif (« DOCOB »)
[diagnostic, objectifs de conservation, mesures de gestion]

Inventaires ZNIEFF

- Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
= recensement et délimitation d'aires de présence d'une ou plusieurs espèces déterminantes
- Zonage en cours d'actualisation
- Pas de mesures de gestion spécifiques
- Intérêt et sensibilité des ZNIEFF décrits dans les fiches DIREN

Espaces naturels sensibles

- Espaces désignés par le Conseil Général
- Visent à protéger et gérer des territoires jugés remarquables



Les Parcs Naturels Régionaux

- Territoire de projet (cf pays)
- Charte qui définit les orientations à 10 ans

Liens vers les données

- Sites internet des DIREN :
 - ✓ <http://www.champagne-ardenne.ecologie.gouv.fr/>
 - ✓ <http://www.lorraine.ecologie.gouv.fr/>
 - ✓ <http://www.alsace.ecologie.gouv.fr/>
- Sites des agences de l'eau :
 - ✓ <http://www.eau-rhin-meuse.fr/>
 - ✓ <http://www.eau-seine-normandie.fr/>

Conclusion

- Dispositions spécifiques à l'utilisation du sel
rarement intégrées aux outils
→ plutôt des objectifs de protection de certains
milieux/espèces
- Appui disponible à la DIREN (ex : lancement d'une
démarche spécifique de la part des exploitants)